

BUREAU

Séance du 13 juillet 2018

Délibération N6

Marchés de fourniture de divers matériaux de construction pour les services du Département de l'Indre et du SDIS de l'Indre: approbation de la convention constitutive de groupement de commandes, du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la procédure.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 pour la fourniture de divers matériaux de construction.

VU le dossier de consultation des entreprises;

DECIDE

Article 1 : la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 pour la fourniture de divers matériaux de construction est approuvée.

Article 2 : la convention constitutive de groupement de commandes, entre le Département et le SDIS 36, pour la passation de ces marchés est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 3 : le dossier de consultation des entreprises et les avis d'appel public à la concurrence relatifs à ces marchés pour les besoins du Département et du SDIS de l'Indre sont approuvés.

Article 4 : le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes est autorisé à organiser la consultation des entreprises. La procédure d'appel d'offres ouvert est retenue.

Article 5 : en cas d'appel d'offres infructueux, le Département, coordonnateur, est autorisé, pour chacun des lots à engager un nouvel appel d'offres ouvert, dans l'hypothèse où le dossier de consultation ne serait pas modifié.


Serge DISCOUT